

## Devenir de l'Office National des Forêts

Monsieur le maire ne cache pas son inquiétude quant à l'avenir de l'Office National des Forêts. Il ajoute que malgré les délibérations qui seront prises, la lutte contre la disparition de l'ONF restera difficile vu le positionnement du directeur qui n'accepte pas de considérer la communauté d'Agglomération comme son partenaire et souhaite que les dépenses soient affectées uniquement aux communes.

Monsieur Destrost indique que les membres de l'opposition ont voté favorablement la motion de soutien en janvier 2009 ; ils voteront également cette délibération mais il souhaite faire remarquer que cette dernière les gêne car c'est à la demande d'un syndicat.

Monsieur Gubler souligne que cela rentre dans le cadre des suppressions de poste des agents de la fonction publique. Le problème de l'ONF est soulevé ici par des agents.

Monsieur le maire rappelle que l'ONF n'est plus un service public mais un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial qui est divisé en deux entités : l'ONF pur et l'ONF entreprise. Il indique que systématiquement on fait appel à l'ONF alors qu'il est plus cher qu'une entreprise privée. Il précise qu'en matière de location de chasse, il est aussi très élevé et réclame 1 000 euros de plus chaque année. Monsieur le maire propose donc cette délibération pour uniquement défendre les salariés.

Monsieur Gubler convient que l'ONF est plus cher mais il y a derrière des hommes qui y travaillent et un savoir-faire dans la gestion des forêts qui est sans équivalent.

Monsieur Quinard rappelle que cette mobilisation des employés fait suite à une privatisation. L'État a tendance aujourd'hui à

priver l'ONF de ses moyens financiers, ajoute-t-il.

Monsieur Di Ciaccio mentionne qu'il ne voit pas qui d'autres que les employés de l'ONF peuvent nous alerter sur la situation actuelle de l'ONF et sur le danger qui pèse sur cette institution. Il pense que l'ONF doit rester un service d'État et qu'il risque d'y avoir des distorsions d'une région à l'autre si se met en place la régionalisation. Cette dernière est une façon cachée de transférer des fonds et des charges.

Monsieur Gubler rappelle qu'il existe une démarche politico-administrative qui consisterait à ce que l'ONF ne soit pas privatisé mais mis sous l'autorité de la Région.



## Questions diverses

Monsieur le maire annonce qu'à eu lieu la mise en place du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration de la charte du futur Parc Naturel Régional de la Sainte

Baume. Monsieur le maire de La Roquebrussanne, Michel Gros, en assure la présidence, monsieur le maire de Cuges a

été élu vice-président pour les communes du 13 concernées.



**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire répond aux questions du public et lève la séance à 22 h 40.**

# La vie du conseil municipal



## Synthèse de la séance du 27 mars 2012

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

### Flash délibérations

✓ **Délibération n° 01/03/12 Désignation des membres du jury d'assises pour l'année 2013.** Conformément à l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2012, le Conseil municipal doit désigner par tirage au sort les personnes qui figureront en 2013 sur la liste du jury criminel des Bouches-du-Rhône, et ce à partir de la liste générale des électeurs de la commune. *Le Conseil municipal procède au tirage au sort de 15 personnes, à partir de la liste générale des électeurs de la commune, et les désigne comme devant figurer sur la liste préparatoire du jury criminel des Bouches-du-Rhône.*

✓ **Délibération n° 02/03/12 Service de l'animation socioculturelle – Stage initiation au football.** Le Conseil municipal doit approuver l'organisation par le service de l'animation socioculturelle, en partenariat avec l'Étoile Sportive Cugeoise, d'un stage d'initiation au football devant se dérouler au cours des prochaines vacances scolaires de Pâques. Il doit également en adopter les tarifs. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 03/03/12 Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un séjour en Corse à Bastia en partenariat avec l'association Collège Evasion.** Le service de l'animation socioculturelle propose d'organiser un séjour en Corse, à Bastia, en partenariat avec l'association Collège Evasion de La Ciotat, du samedi 14 juillet au lundi 23 juillet 2012. Ce séjour s'adresse à 45 jeunes du village, âgés de 9 à 11 ans pour les Accueils de Loisirs Benjamins et âgés de 11 à 17 ans pour l'Accueil de loisirs jeunes. Il est d'usage que la collectivité participe au coût des séjours organisés en direction de la jeunesse, de manière à ce que ces séjours soient ouverts au plus grand nombre. Il convient de fixer le montant de la participation communale pour le séjour considéré. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 04/03/12 Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un repas brésilien.** Le service de l'animation socioculturelle propose d'organiser un repas brésilien le vendredi 4 mai 2012, au terme des vacances de printemps. Ce repas brésilien est proposé à 45 jeunes de l'Accueil de Loisirs et à 70 parents. Il convient donc de fixer le montant de la participation communale pour ce repas. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 05/03/12 Communauté d'Agglomération – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges du 30 novembre 2011** Lors de la séance du 29 février 2012, le Conseil communautaire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile a approuvé les termes du rapport présenté par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges, réunie le 30 novembre 2011. Conformément aux textes en vigueur, le Conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 06/03/12 CCAS – Subvention 2012** Cette délibération est nécessaire pour que la subvention prévue au titre de l'année 2012 au budget primitif de la commune puisse être versée au Centre Communal d'Action Sociale. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 07/03/12 Subventions associations 2012.** Le Conseil municipal doit adopter cette délibération pour que les subventions prévues en 2012 au budget primitif de la commune puissent être versées aux associations locales ou à certaines associations extérieures œuvrant dans l'intérêt général. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 08/03/12 Festivités de la Saint-Antoine 2012.** Depuis l'année 2004, l'association « *les Amis de saint Antoine* », déjà en charge de l'organisation des manifestations religieuses, s'occupe de celle des manifestations laïques. Pour l'aider à organiser celles-ci, le Conseil municipal, par délibération n° 07/03/12 en date du 27 mars 2012, lui a accordé une subvention de 4 000 euros. Il est proposé de signer une convention de partenariat avec cette association. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 09/03/12 Personnel communal – Financement des actions de formation – Convention cadre de partenariat 2012 entre la commune et le C.N.F.P.T. Provence Alpes Côte d'Azur.** Depuis plusieurs années, des conventions cadres de partenariat lient le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) et les collectivités pour permettre le financement des actions de formation qui ne sont pas couvertes par la cotisation payée mensuellement par les communes. Cette convention, est établie pour une durée d'un an, et a pour objet de définir les conditions de cette collaboration. Il est proposé d'autoriser monsieur le maire à signer la convention. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 10/03/12 Travaux bâtiments communaux – Demande de subvention au Conseil général – Dispositif « Aide aux travaux de proximité ».** Par cette délibération, il est proposé de solliciter l'aide du Département dans le cadre du dispositif « *Aide aux travaux de proximité* » et ce, afin de réaliser plusieurs travaux d'aménagement, de rénovation ou de mise aux normes dans différentes structures communales. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 11/03/12 Révision du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E.).** Par délibération n° 13/12/09, en date du 22 décembre 2009, le Conseil municipal a approuvé un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la commune et trois parcours ont donc été intégrés dans l'élaboration des projets de voirie. Suite à la construction du deuxième site de l'école élémentaire - site Jean-Claude Molina - un parcours doit être modifié. Aussi, pour mise à jour, il convient de procéder à une révision du P.A.V.E. Un plan de masse intitulé « *Repérage des boucles* », complété de clichés photographiques, reprenait les trois parcours retenus en décembre 2009.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de mettre fin à ce plan de masse et d'en valider un nouveau qui intègre le parcours « *École maternelle – École élémentaire site Jean-Claude Molina* » et d'annexer les clichés photographiques correspondants. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 12/03/12 Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E.) – Aménagement de cheminements entre les trois sites scolaires – Demande de subvention au Conseil général – Dispositif « Aide aux travaux de proximité ».** Par cette délibération, il est proposé de solliciter l'aide du Département dans le cadre du dispositif « *Aide aux travaux de proximité* » et ce, afin d'aménager des cheminements entre les trois sites scolaires dans le cadre du P.A.V.E. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 13/03/12 Devenir de l'Office National des Forêts.** Le Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel vient d'adresser une lettre le 22 février 2012 à l'attention des élus afin de les informer des événements qui se sont déroulés depuis 2008. En effet, depuis plus de quatre ans maintenant les personnels de l'ONF portent la question du devenir de la forêt publique française et de sa gestion. « *Quelle forêt pour nos enfants ?* », résume très bien les interrogations et les craintes des personnels de l'établissement comme de maires ou d'usagers de la forêt. Suite à cette lettre, il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de demander à l'État de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et d'exiger qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt. Il est également proposé d'apporter son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national *Délibération adoptée à l'unanimité.*

## Subventions associations 2012.

Madame Malafronte indique que le nombre de demandes de subvention a augmenté de 10% par rapport à l'an dernier. Elle fait remarquer que le CHL et l'Étoile Sportive Cugeoise représentent à elles deux 65 % des montants de subvention accordés. Dans la liste communiquée en annexe, des nouvelles associations apparaissent comme la section Hand, la Voce del Cuore, Passion Sport Mécanique... Les critères retenus cette année dans la détermination du montant des subventions ont été les suivants : l'intérêt des projets proposés pour le village et les cugeois. Un autre critère était de mise : tenter de ne pas trop dépasser l'enveloppe financière. Aussi, ajoute-t-elle, il a été nécessaire d'équilibrer certains montants de subvention comme celles accordées à certaines associations qui apportent une aide à l'étranger. Madame Malafronte ajoute que la commission n'a malheureusement pas pu accéder à certaines demandes, notamment celle du « *Club de l'Âge d'or* » pour qui il a été décidé de répondre favorablement à la demande 2012 (5 600 euros) mais pas à la subvention exceptionnelle de 1 200 euros. Madame Malafronte poursuit son argumentaire en précisant qu'aucune subvention n'a été attribuée à la section Hand car la commune ne dispose pas à ce jour des équipements adéquats pour l'accueillir dans de bonnes conditions. Elle fait remarquer que l'Office du Tourisme n'apparaît pas dans le tableau communiqué.

Monsieur Destrost convient que pour la section Hand la demande n'ait pas été retenue mais

il regrette que deux associations cugeoises telles que « *La Voce del Cuore* » et « *Passion sport mécanique* » ne perçoivent pas une subvention même d'un montant minimal dans la mesure où elles concernent directement des cugeois. Il aurait préféré que les sommes attribuées aux associations relevant de l'Aide à l'étranger soient transférées à ces deux associations cugeoises.

Monsieur Di Ciaccio indique que l'association « *Passion sport mécanique* » est une association familiale et qu'elle ne comporte aucun adhérent cugeois. Quant à « *La Voce del Cuore* », sa demande de subvention a été motivée par l'achat d'un ordinateur ; ce qui a conduit la commission à lui conseiller de se rapprocher du CHL si nécessaire.

Madame Malafronte précise que pour « *Solidarité Sans Frontière* », il s'agit d'une aide au fonctionnement de l'association, pour cela il a été décidé de lui attribuer 150 euros. Elle tient à rappeler aussi que bon nombre d'associations perçoivent des subventions indirectes, comme la gratuité des salles, le personnel d'entretien mis à disposition, le chauffage ; ce qui représente 2 fois et demie le montant des subventions directes. Elle rappelle également que le Conseil général et régional ont fortement diminué l'aide aux associations pour 2012 et que malheureusement la commune n'a pas et n'aura pas les moyens de compenser.

Monsieur Destrost juge scandaleux le courrier de réponse qu'il vient de recevoir du Conseil régional relatif à la subvention de

5 000 euros demandée pour l'organisation du tournoi de débutants. Le prétexte énoncé dans ce courrier est qu'il ne s'agit pas d'une manifestation sportive.

Monsieur le maire indique qu'un courrier d'appel vient d'être adressé et que le dossier suit son cours.

Madame Bézert souhaite intervenir en tant que secrétaire de l'association « *Aina Madagascar* » qui signifie « *Souffle de vie* ». Elle rappelle que cette association a été créée officiellement en juin 2011 et qu'elle a toujours participé à la Fête du Soleil organisée par la communauté d'Agglo qui a souhaité décentraliser cette Fête sur les 12 communes de l'Agglo. Aussi, le 22 mai dernier, elle a eu lieu à Cuges et « *Aina Madagascar* » a organisé des animations sur le commerce équitable : « *Le commerce équitable : comment ça marche ?* ». Madame Bézert tient à ajouter que l'association est en train d'élaborer un diaporama sur le commerce équitable, le tourisme solidaire et « *Madagascar Géographie, Faune et Flore* », en vue de le présenter dans les écoles élémentaires et prévoit d'organiser d'autres activités qui verront le jour sur la commune.

Madame Malafronte indique que toutes ces questions et interventions seront ré-abordées lors des prochaines réunions « *Vie associative et sports* ».

Monsieur le maire tient à remercier cette commission d'avoir aussi bien travaillé.

